MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

Direction Générale des Douanes

Direction de l'Informatique

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

Abidjan, le 29 juillet 2009

NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES USAGERS SYDAM WORLD

Pour toutes les déclarations levées sur **SYDAM WORLD** qui sont censées apurer les déclarations sommaires de **SYDAM1**, il faut utiliser **la procédure ADM** (procédure Avant Dépôt Manifeste).

LE DIRECTEUR DES SERVICES D'ABIDJAN

Col. KADJO Albert

LE DIRECTEUR DE L'INFORMATIQUE

Direction Générale des Douanes
Le Directeur
Direction de l'Informatique

THIA LABI Dominique